



Envoyé en préfecture le 11/06/2018  
 Reçu en préfecture le 11/06/2018  
 Affiché le 11/06/2018  
 ID : 971-219711116-20180525-M20180330-DE

N° d'affichage : **SEC/2018/0304**

**COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 25 Mai 2018

Membres en exercice :	<b>27</b>
Membres présents :	<b>15</b>
Suffrages exprimés :	<b>17</b>
Votes Pour :	<b>17</b>
Votes Contre :	
Abstention :	

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
 Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

**Mylène LACIDES**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 25 Mai 2018, suite à la convocation du 17 mai, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, SABAS Sydney, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

**Absents excusés :** BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur MORVAN Philippe*), OPET Ghislaine (*Procuration à Odette VALLUET*), MICHALON Irmine, (2<sup>ème</sup> adjoint, 4<sup>ème</sup> adjoint, conseillers municipaux)

**Sont absents :** APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonnette, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux),

**Secrétaire de séance :** Gladys MOUILA

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le **28/05/2018**

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

\*\*\*\*\*

**DESIGNATION DES JURÉS POUR LES ASSISES - ANNEE 2019**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que conformément aux dispositions du code de procédure pénale (article 206 et 261), la Collectivité doit procéder au tirage au sort du nombre de jurés au titre des sessions d'assises pour l'exercice 2019.

L'arrêté DCL/BRGE du 27 Avril 2018 portant répartition des jurés du Département de la Guadeloupe pour l'exercice 2019, fixe à quatre (4) le nombre de jurés pour la Commune de DESHAIES.

Toutefois, en vertu de l'article 261 du code de procédure pénale, le nombre de noms à tirer au sort est **le triple** de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit **douze (12) jurés**.



Conformément à l'article 17 du Code électoral, ce tirage au sort s'effectuera à partir de la liste générale des électeurs de la Commune. Cette liste municipale préparatoire indiquera pour chaque personne tirée au sort :

- ✓ Le nom, le(s) prénom(s)
- ✓ La date de naissance
- ✓ L'adresse complète
- ✓ La profession

Par ailleurs, les personnes tirées au sort ne doivent pas faire partie de la dernière liste annuelle des jurés ni de celle des quatre dernières années.

Il convient de rappeler que ce tirage ne constitue que le premier stade de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie par une commission siégeant à la Cour d'Assises.

### DISPOSITIF DECISIONNEL

#### **Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté SG/DCL/BRGE portant répartition des jurés du Département de la Guadeloupe 2019,

Vu l'article 261 du code de procédure pénale

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'UNANIMITE**

**Article 1 : D'ARRETER** la liste des douze personnes devant figurer sur la liste annuelle des jurés pour la session 2019, selon le tableau joint en annexe.

**Article 2 : D'INFORMER** les personnes tirées au sort de leur désignation comme jurés des assises pour l'exercice 2019

**Article 3 :** Madame le Maire et Madame La Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 28 Mai 2018

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire  
  
Jeanny MARC